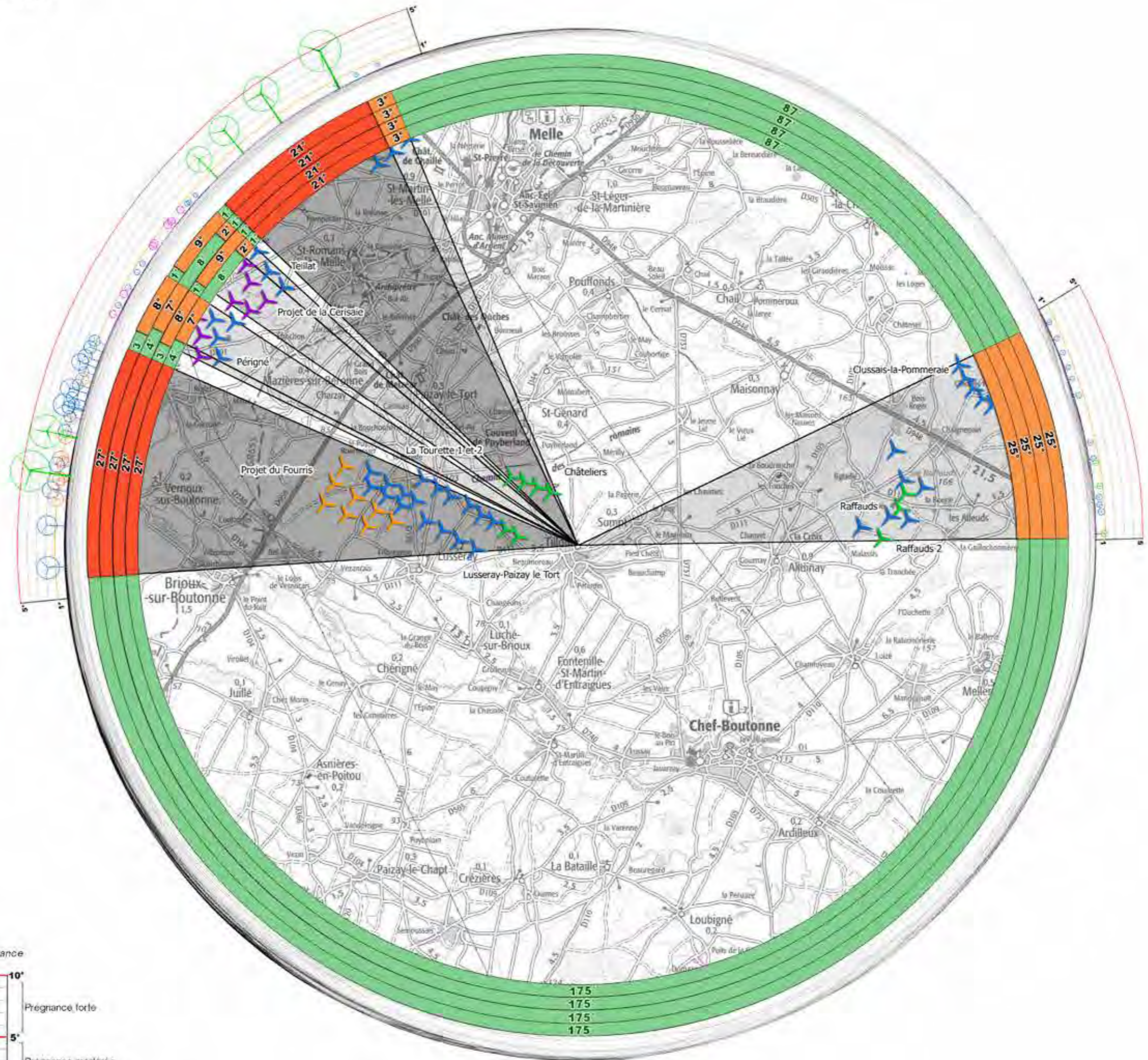


Réalisation : agence Couasnon



LÉGENDE

- Description des anneaux**
- Anneau 4 : état projeté avec la Cerisaie + le Fourris
 - Anneau 3 : état projeté avec le Fourris
 - Anneau 2 : état projeté avec la Cerisaie
 - Anneau 1 : état initial
- Couleur des anneaux**
- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 - Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°
 - Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°
- Angles de vues**
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
 - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
 - Angle de vue sans éoliennes
- Parcs éoliens**
- Projet de la ferme éolienne de la Cerisaie
 - Projet de la ferme éolienne du Fourris
 - Parcs éoliens construits
 - Parcs éoliens autorisés
 - Parcs éoliens en instruction
- Prégnance**
- 10°
 - Prégnance forte
 - 5°
 - Prégnance modérée
 - 1°
 - Prégnance très faible
 - Prégnance nulle : Eolienne non prise en compte

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - TILLOU (NORD)

LÉGENDE

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
 - Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
 - Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
- Angles de vues
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
 - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
 - Angle de vue sans éoliennes
- Parcs éoliens
- Projet éolien du Haut des Bois
 - Parcs éoliens construits
 - Parcs éoliens autorisés
 - Parcs éoliens en instruction

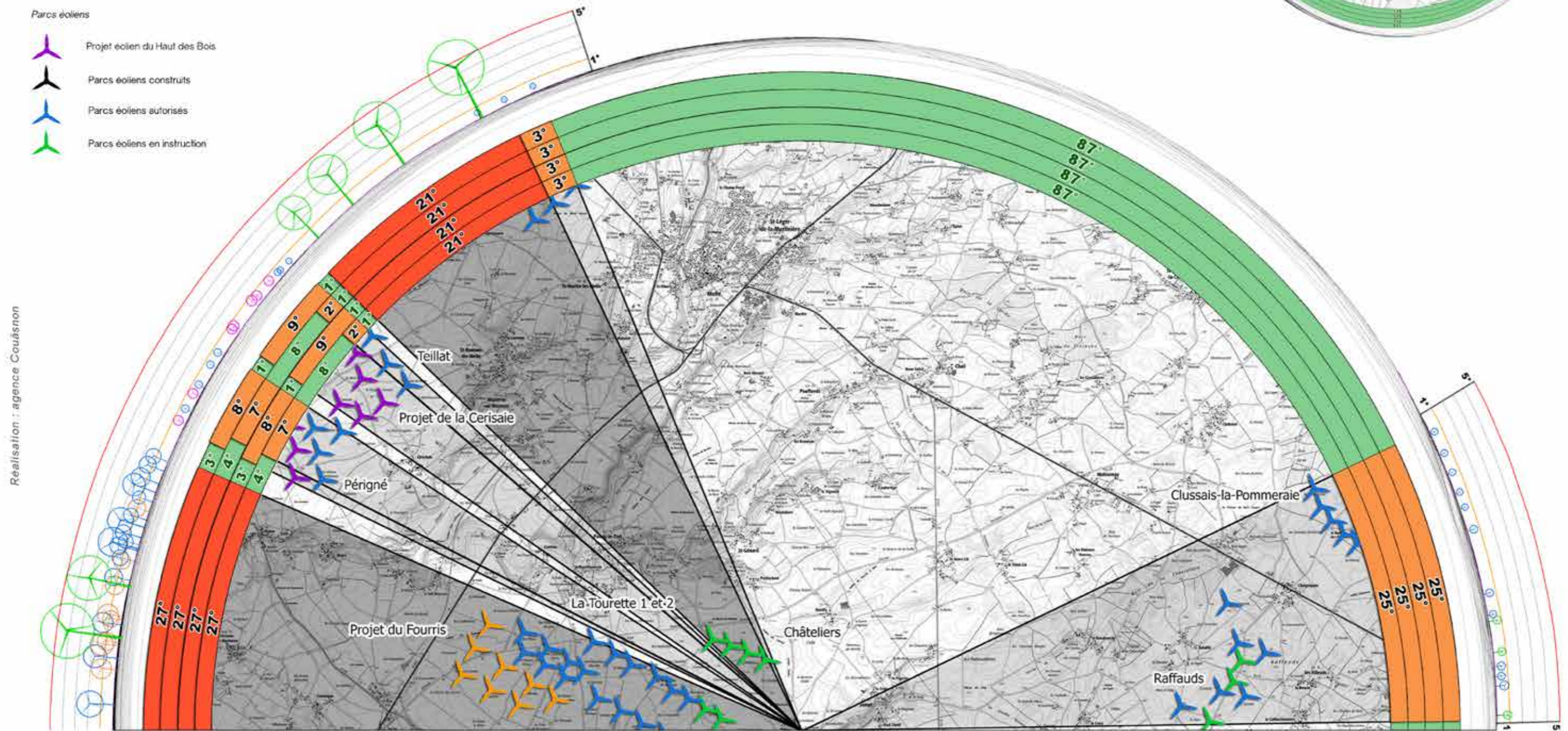
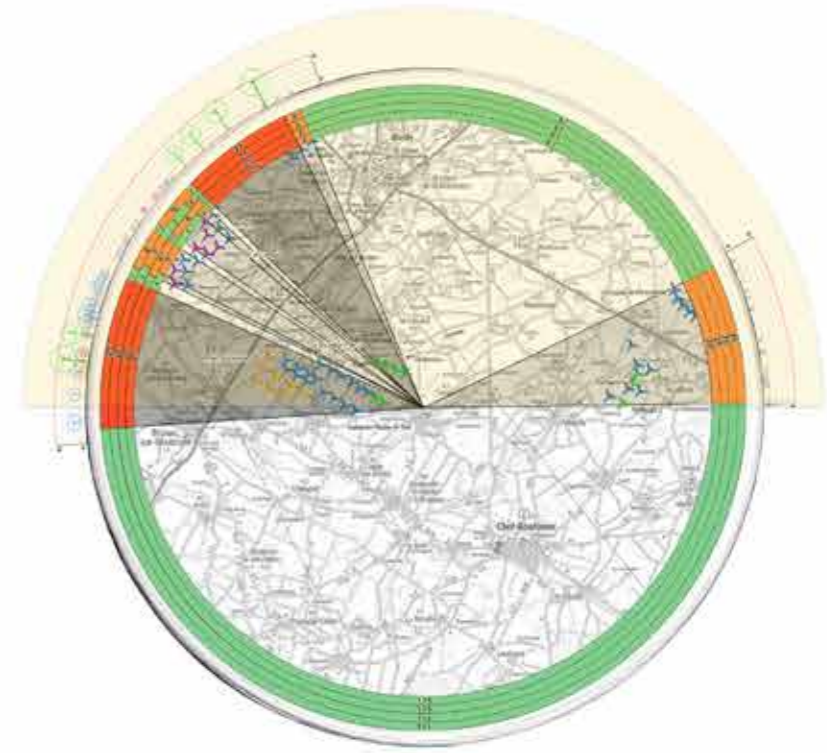
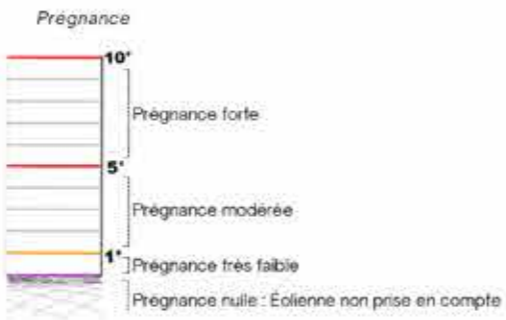
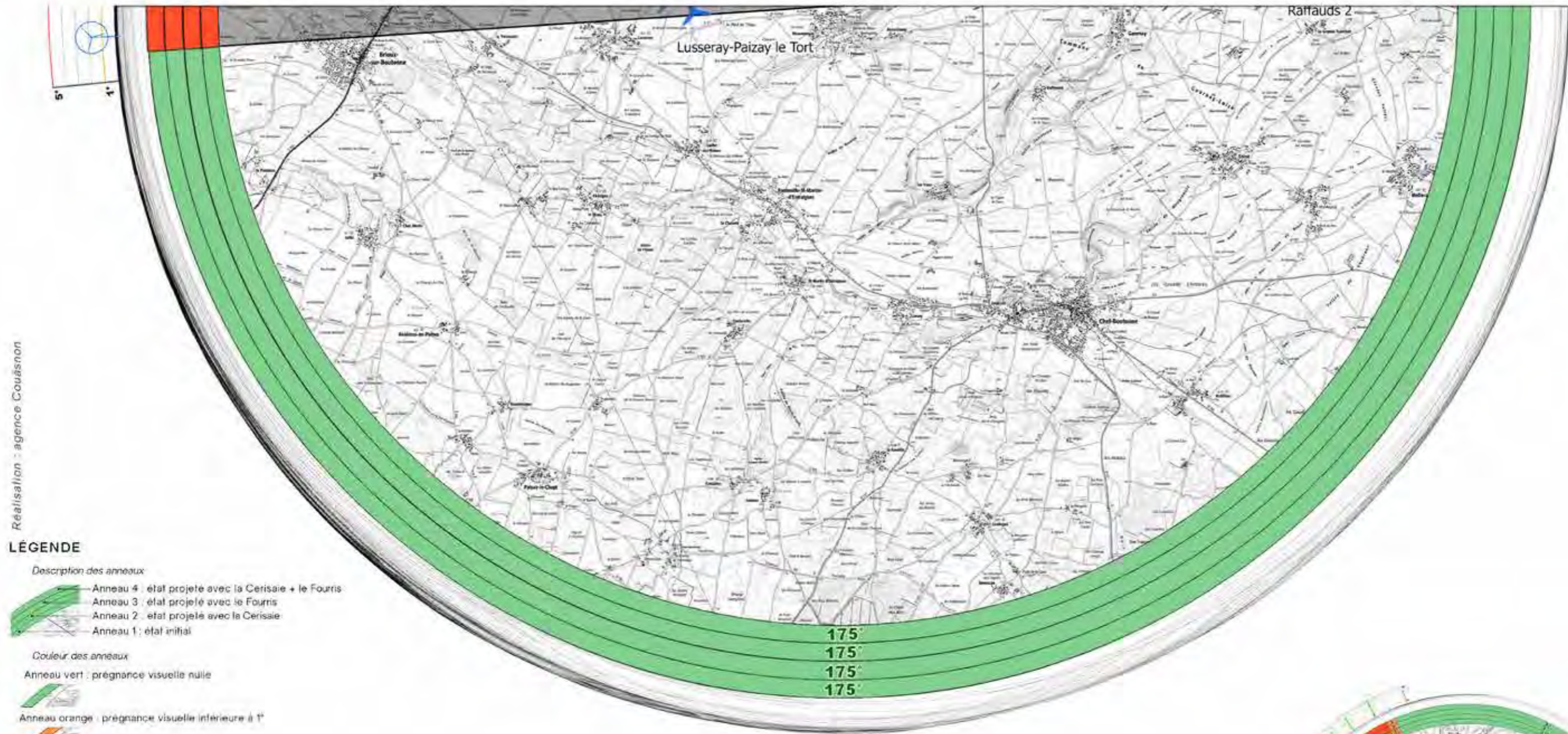


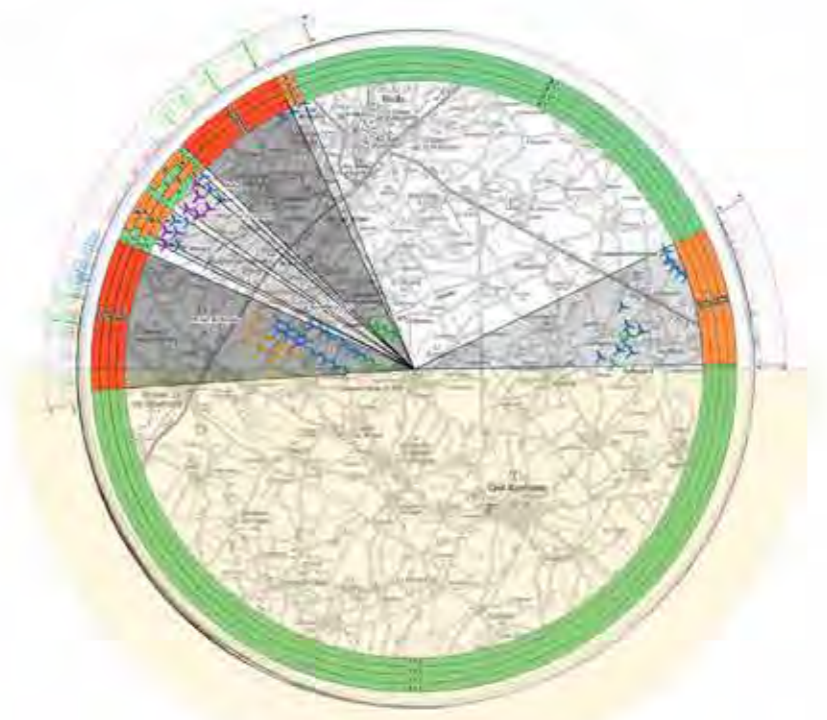
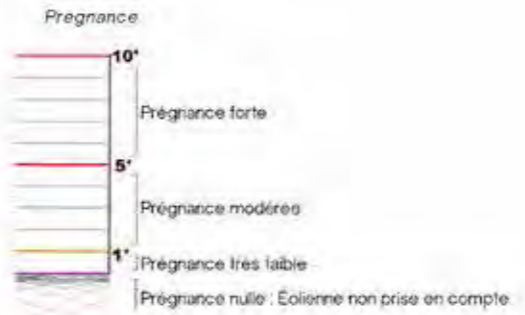
SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - TILLOU (SUD)



Réalisation : agence Couâsnon

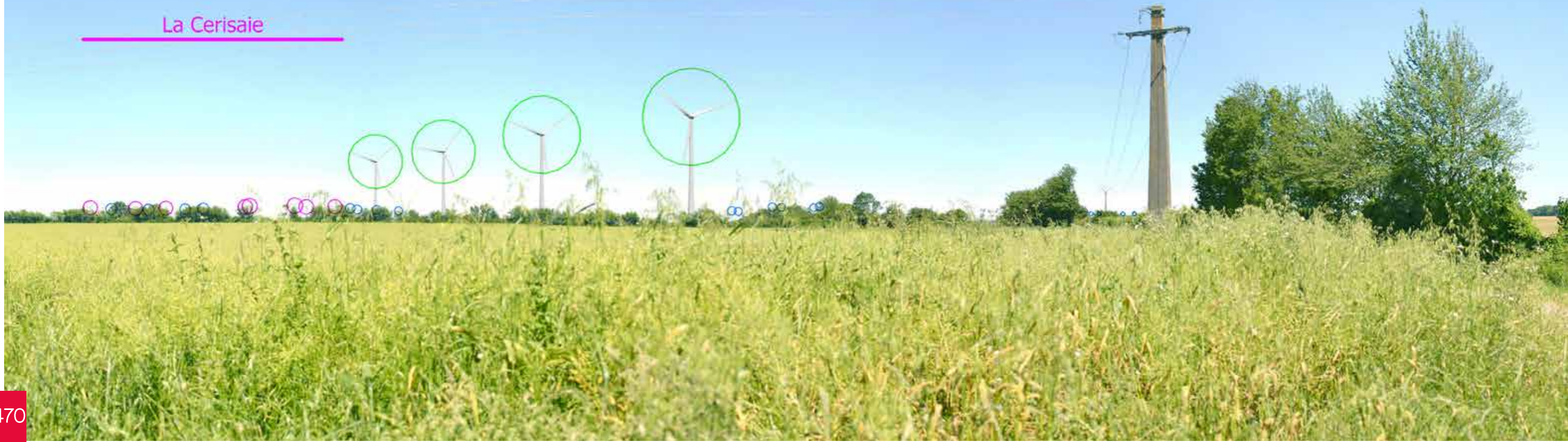
LÉGENDE

- Description des anneaux**
- Anneau 4 : état projeté avec la Cerisaie + le Fournis
 - Anneau 3 : état projeté avec le Fournis
 - Anneau 2 : état projeté avec la Cerisaie
 - Anneau 1 : état initial
- Couleur des anneaux**
- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 - Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°
 - Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°
- Angles de vues**
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
 - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
 - Angle de vue sans éoliennes
- Parcs éoliens**
- Projet de la ferme éolienne de la Cerisaie
 - Projet de la ferme éolienne du Fournis
 - Parcs éoliens construits
 - Parcs éoliens autorisés
 - Parcs éoliens en instruction



Châtelliers

La Cerisaie



470



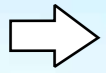
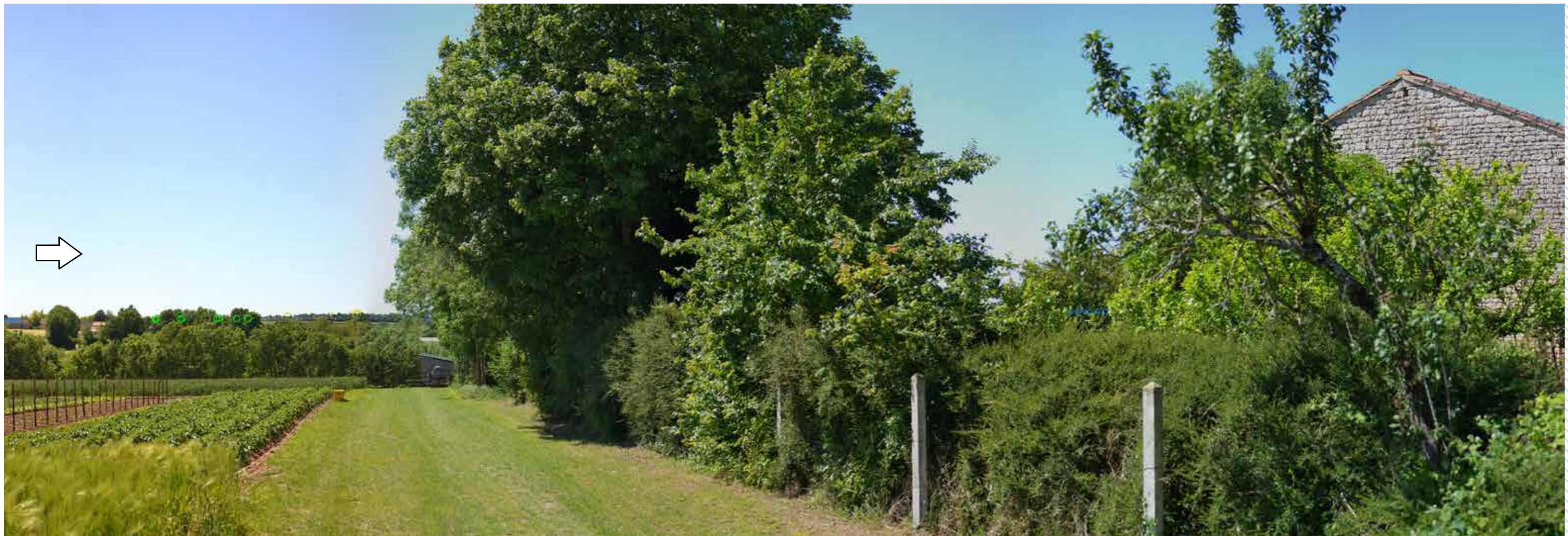


Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Tillou un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange nord du village. Depuis ce point, la vue est dégagée sur les champs céréaliers en direction des parcs éoliens. Se regroupant visuellement dans un même angle horizontal réduit, les parcs se chevauchent visuellement ce qui trouble la lisibilité. Le projet éolien du Fourris s'inscrit dans ce même angle et le projet de la Cersaie est visible au loin, filtré par la trame végétale, ce qui augmente légèrement l'occupation de l'horizon. Ce photomontage confirme l'analyse théorique.

PHOTO 176 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS LA FRANGE NORD DE TILLOU



472





Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Tillou un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange est du village.
 Depuis ce point, la vue est en partie dégagée sur la vallée de la Somptueuse et les champs céréaliers. Un seul parc est visible au loin, au-dessus de la trame végétale. Cependant, une autre partie de la vue est fermée par la trame bâtie du village. Les projets éoliens de la Cerisaie et du Fourris sont entièrement masqués derrière ces habitations, ce qui confirme l'analyse théorique.

PHOTO 177 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS L'EST DE TILLOU





Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Tillou un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange sud du village. Depuis ce point, la vue est globalement fermée par la trame bâtie et végétale du village. Seule une partie des parcs et projets sont visibles dans l'ouverture visuelle que crée la route menant au centre-bourg. Il s'agit des parcs et projets de Tourette 1 et 2, de la Cerisaie et des Châteliers. Le projet du Fourris est masqué derrière la trame végétale dense mais est potentiellement visible en période hivernale. Ce photomontage confirme l'analyse théorique.

PHOTO 178 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS LE SUD DE TILLOU



476





Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Tillou un photomontage à 360° a été réalisé depuis le centre-bourg du village. Depuis ce point, les vues sont fermées par la trame bâtie et végétale du village. Les parcs et projets éoliens sont tous masqués. Ce photomontage confirme l'analyse théorique.

PHOTO 179 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS LE CENTRE-BOURG DE TILLOU



478





Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Tillou un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange ouest du village. Depuis ce point, la vue est dégagée sur les champs céréaliers en direction des parcs éoliens. Se regroupant visuellement dans un même angle horizontal réduit, les parcs se chevauchent visuellement ce qui trouble leur lisibilité. Ils apparaissent tronqués par le relief. Depuis cette frange, seul le parc du Fourris est visible avec une prégnance minimale. Le parc de la Cerisaie est quant à lui masqué par la trame bâtie et le relief. Ce photomontage confirme l'analyse théorique.

PHOTO 180 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS L'OUEST DE TILLOU

H . CONCLUSION

L'étude de la saturation visuelle du projet éolien de la Cerisaie s'appuie sur un ensemble de cinq critères (indice d'occupation de l'horizon, indice de densité sur les horizons occupés, prégnance visuelle du motif éolien, angle de respiration maximum et répartition des espaces de respiration). Elle a été réalisée depuis huit secteurs habités, à savoir :

- > 1 - le bourg de Périgné,
- > 2 - le bourg de Saint-Romans-lès-Melle,
- > 3 - le bourg de Melle,
- > 4 - le bourg de Verrines-sous-Celles
- > 5 - le bourg de Brioux-sur-Boutonne
- > 6 - le bourg de Lusseray
- > 7 - le bourg de Paizay-le-Tort
- > 8 - le bourg de Tillou

Les bourgs de Périgné, Melle, Verrines-sous-Celle, Brioux-sur-Boutonne et Tillou ne présentent aucun seuil d'alerte à l'état initial comme à l'état projeté.

En revanche, les bourgs de Saint-Romans-lès-Melle, Lusseray et Paizay-le-Tort présentent plusieurs seuils d'alerte atteints, notamment concernant l'indice d'occupation des horizons (critère 1) et la prégnance visuelle du motif éolien (critère 2). Toutefois, seul le bourg de Paizay-le-Tort présente 1 indice atteint lié à l'introduction du projet (pour les autres cas, il s'agit soit d'un critère atteint à l'état initial (et peu modifié par l'intégration d'un des deux projets), soit lié au cumul des projets du Fourris et de la Cerisaie).

Les photomontages réalisés à Paizay-le-Tort ont permis une analyse de la saturation visuelle approfondie qui permet de nuancer l'analyse théorique. Cette approche spatiale démontre que, en raison de la végétation dense présente sur le plateau, les éoliennes de la Cerisaie auront en réalité une prégnance très faible et ainsi un impact limité sur la modification de l'occupation visuelle actuelle.

Titre	Critères (atteint / non atteint)														
	1 - Indice d'occupation de l'horizon			1b - Indice de densité sur les horizons occupés			2 - Prégnance visuelle du motif éolien			3 - Angle de respiration maximum			4 - Répartition des espaces de respiration		
Nom du parc éolien	PE de la Cerisaie	PE du Fourris	Cumul des deux parcs	PE de la Cerisaie	PE du Fourris	Cumul des deux parcs	PE de la Cerisaie	PE du Fourris	Cumul des deux parcs	PE de la Cerisaie	PE du Fourris	Cumul des deux parcs	PE de la Cerisaie	PE du Fourris	Cumul des deux parcs
Depuis le bourg de Périgné	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint
Depuis le bourg de Saint-Romans-lès-Melle	Non atteint	Atteint	Atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Atteint	Atteint	Atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint
Depuis le bourg de Melle	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint
Depuis le bourg de Verrines-sous-Celle	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint
Depuis le bourg Brioux-sur-Boutonne	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint
Depuis le bourg de Lusseray	Atteint	Atteint	Atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Atteint	Atteint	Atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint
Depuis le bourg de Paizay-le-Tort	Atteint	Atteint	Atteint	Non atteint	Non atteint	Atteint	Non atteint	Atteint	Atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint
Depuis le bourg de Tillou	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint

Atteint	Atteint avec le projet
Atteint	Atteint dès l'état initial
Non atteint	Non atteint
Non concerné	Non concerné

FIGURE 108 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES D'OCCUPATION POUR LES 8 POINTS ÉTUDIÉS APRÈS AJOUT DES PROJETS



FIGURE 109 : CARTE DE LOCALISATION DES PDL

I . POSTE DE LIVRAISON

Deux postes de livraison sont prévus pour le projet éolien de la Cerisaie.

Le premier, le plus au nord, mesure 5m par 10 m et le second, au sud, mesure 11 m par 2,5. Une simulation de l'intégration paysagère de ce dernier dans son environnement est présentée ci-contre.

Ces postes se situent à 1,6 km l'un de l'autre et les riverains les plus proches sont situés à plus d'1 km des postes de livraison (Hameau des Oulmes). À cette distance, les postes de livraison ne seront pas perceptibles depuis les habitations.

Par ailleurs, les postes de livraison ne modifient pas sensiblement l'appréciation du paysage, leur localisation aux abords des éoliennes permet de les «rattacher» visuellement au projet et à leur rôle technique ce qui facilite leur acceptation visuelle.

Enfin, il est préconisé une finition en bardage bois vertical afin que ces deux postes de livraison soient cohérents avec celui du parc existant de Périgné 1.



PHOTO 181 : VUE SUR UN POSTE DE LIVRAISON (PDL 1) LE LONG D'UNE ROUTE COMMUNALE SUR LA PARTIE NORD DU PROJET



PHOTO 182 : VUE SUR UN POSTE DE LIVRAISON (PDL 2) DEPUIS UNE ROUTE COMMUNALE PRÈS DE LA RD 101

J . MESURES ERC

1 . MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET

■ MESURE M1 : CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

La première mesure d'évitement concerne le choix du site d'implantation.

Le rapport entre l'échelle des éoliennes et celle d'éléments de petite taille peut rendre difficile l'insertion visuelle des projets éoliens. Le paysage de la plaine de Niort est propice à l'accueil de parcs éoliens en raison de ses caractéristiques de plaine de champs ouverts et de l'absence - relative - de motifs verticaux.

Par ailleurs, le projet présente l'avantage de s'inscrire dans un contexte où le motif éolien est coutumier des perceptions visuelles ce qui diminue la modification du paysage quotidien. En effet, plusieurs parcs en activité ont été recensés sur l'aire d'étude et participent au paysage perçu actuel.

De plus, le projet s'inscrit dans le prolongement des parcs existants de Périgné et du Teillat, dans un espace trop réduit pour être considéré comme un espace de respiration. Ainsi, l'introduction du projet participe au renforcement d'un secteur déjà empreint du motif éolien et évite le mitage du territoire par l'introduction d'un nouveau projet.

■ MESURE M2 : CHOIX DE LA GÉOMÉTRIE DE L'IMPLANTATION

Au vu de la forme de la ZIP et des contraintes techniques, foncières et environnementales, 3 variantes d'implantation ont été proposées.

La prise en compte de l'existant est un élément déterminant pour définir un projet qualitatif. Le travail de recherche des variantes du projet de parc éolien de la Cerisaie a visé à :

- > conserver une implantation géométrique des éoliennes avec des interdistances régulières, en cohérence avec les parcs existants de Périgné et du Teillat.
- > optimiser le recul vis-à-vis des habitations proches et la lisibilité du projet depuis ces derniers
- > optimiser le recul vis-à-vis des axes routiers ainsi que la prise en compte du sentier de Saint-Jacques de Compostelle passant dans sa proximité immédiate
- > favoriser une implantation lisible et équilibrée pour limiter les points d'appels visuels perturbateurs

Parmi les mesures de réduction et d'évitement prises en compte en amont du projet, le choix d'une variante avec un nombre d'éolienne réduit et implanté en harmonie avec les parcs éoliens déjà présents, participe à la diminution de l'emprise visuelle du parc éolien et à son occupation sur l'horizon et limite les risques de chevauchements visuels multiples. Tout cela concourt à atténuer la prégnance visuelle du projet.

Une fois ce travail de réflexion engagé et les premières mesures prises pour réduire l'impact du projet, une série de 47 photomontages, représentatifs des enjeux paysagers du site, a été réalisée et a permis une analyse des impacts, dans des conditions de représentation similaire à celle du champ de vision humain, du projet final.

2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES

■ EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

L'analyse de l'état initial ainsi que les photomontages réalisés depuis les aires d'étude éloignée, rapprochée et immédiate font état d'un renforcement du motif éolien et d'une densification des parcs existants, notamment puisque le parc de la Cerisaie est une extension du parc de Périgné. En effet, lorsque les perceptions sont ouvertes sur le milieu agricole (**mesure M1**), les parcs éoliens construits ou en projet sont le plus souvent perceptibles à l'horizon au-dessus de la trame boisée, comme l'illustrent, entre autres, les photomontages n°32 ou 26.

Par ailleurs, l'existence préalable d'éoliennes sur le territoire rend l'introduction du projet de la Cerisaie moins impactante puisque le motif paysager de l'éolien est existant et connu des usagers. Le choix d'une implantation régulière (**mesure M2**), cohérente avec les parcs existants de Périgné et du Teillat, permet de réduire l'impact visuel lié aux inter-visibilités et au risque de chevauchements visuels entre les éoliennes des différents parcs. Par ailleurs, le modèle d'éolienne retenu présente une hauteur bout de pale plus importante que les éoliennes en service actuellement mais garde un rapport d'échelle cohérent avec les éléments du paysage du plateau.

La seule mesure complémentaire permettant de réduire davantage l'impact visuel lié à l'harmonisation avec les autres parcs éoliens, depuis des secteurs ouverts ou non, est de réduire la hauteur des mâts d'éoliennes installées pour rechercher un alignement de l'altitude des nacelles ou de réduire le nombre de machines pour diminuer l'emprise du parc projeté. Cependant, ces solutions ne peuvent être envisagées en terme de production d'énergie et de chances de succès dans le cadre d'un appel d'offre CRE. C'est pourquoi, cette piste de mesure de réduction n'a pas été retenue.

En revanche, afin de souligner le lien entre le projet et les parcs éoliens existants, le revêtement du poste de livraison est choisi dans un matériau identique à celui utilisé sur les parcs existants (**mesure M3**). Cette mesure, détaillée ci-contre, permet de renforcer l'unité entre les différents parcs éoliens et d'assurer une homogénéité dans le traitement des postes de livraison sur le territoire.

Ainsi, on peut considérer que ces dispositions prises en amont ont déjà permis de limiter significativement l'impact du projet. Aucune mesure complémentaire n'est préconisée et l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit.

■ MESURE M3 : INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU POSTE DE LIVRAISON

Afin de faciliter l'intégration paysagère du poste de livraison, une finition en bardage bois vertical (comme le PDL existant de Périgné 1) sera réalisée pour un cout total de 15 000 €.

TOTAL : 30 000 € H.T



PHOTO 183 : VUE SUR UN POSTE DE LIVRAISON DEPUIS UNE ROUTE COMMUNALE PRÈS DE LA RD 101

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Les mesures prises (**mesures M1 et M2**) pour concevoir un projet dans un secteur déjà empreint du motif éolien, où les composantes paysagères sont compatibles avec les dimensions de l'éolien, qui s'appuie sur les lignes de force existantes (parc éolien de Périgné et du Teillat) et qui respecte une distance d'éloignement vis-à-vis des vallées principales de la Béronne et de la Belle ont déjà permis de réduire significativement l'impact du projet.

Les photomontages réalisés ont permis d'apprécier un recul suffisant entre le site d'implantation et la vallée principale (vallée de la Béronne). En effet une partie importante du projet, depuis les aires les plus proches, est régulièrement masquée par les versants de la vallée ainsi que les boisements liés. Toutefois, au regard de la proximité du projet à moins de 2 km et malgré le fait que le projet de la Cerisaie soit lisible dans son ensemble, son impact paysager reste important depuis la vallée.

Ainsi, on peut considérer que l'ensemble des mesures a déjà été pris et que l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit, sans impliquer une augmentation du niveau d'impact sur d'autres aspects.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Les plantations le long des voies constitueraient un moyen de masquer le projet éolien depuis de nombreuses séquences routières de l'aire d'étude. Néanmoins, les caractéristiques fondamentales du paysage étudié font état de vues animées, et où les séquences ouvertes rythment le parcours de l'automobiliste (plateau et vallée).

Supprimer ou diminuer ces ouvertures visuelles amènerait à modifier le paysage, constituant alors un impact potentiellement supérieur à celui induit par le projet éolien. La présence de l'éolien étant un motif déjà existant pour les automobilistes, la principale mesure à prendre est la lisibilité du parc (notamment au regard des parcs existants de Périgné et du Teillat), ce qui a été fait lors de l'élaboration des variantes (**mesure M2**) et qui a donc permis de réduire significativement l'impact du projet.

Néanmoins, le sentier de Saint-Jacques de Compostelle traverse l'aire d'étude immédiate et passe dans la proximité immédiate du projet éolien. Ce sentier est très emprunté et une mesure (**mesure M4**) sera prise pour informer le public sur les énergies renouvelable pour une meilleure acceptation du projet. Celle-ci est détaillée ci-après.

■ MESURE M4 : MISE EN PLACE DE PANNEAUX D'INFORMATION

Une fois le projet de la Ferme éolienne de la Cerisaie construit, il est prévu l'installation d'un panneau d'information destiné au public aux abords du parc, le long du chemin de Saint-Jacques de Compostelle à proximité d'Étrochon.

Ce panneau permettra d'informer la population locale et les marcheurs sur le déroulement du projet et de sensibiliser aux énergies renouvelables. L'emplacement précis du panneau pourra être ajusté ultérieurement.

L'installation d'un panneau est estimé à 2500 € H.T (conception, réalisation et installation).

TOTAL : 2500 € H.T

Une mesure d'accompagnement est proposée le long du sentier de Saint-Jacques de Compostelle. Ainsi, on peut considérer que l'impact lié à la modification du paysage quotidien a été évité et réduit au maximum et que l'impact résiduel est celui inhérent à la création d'un parc éolien.



PHOTO 184 : VUE EN DIRECTION DU PROJET DEPUIS LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE À PROXIMITÉ D'ÉTROCHON (ÉTAT PROJETÉ - PHOTOMONTAGE 33)

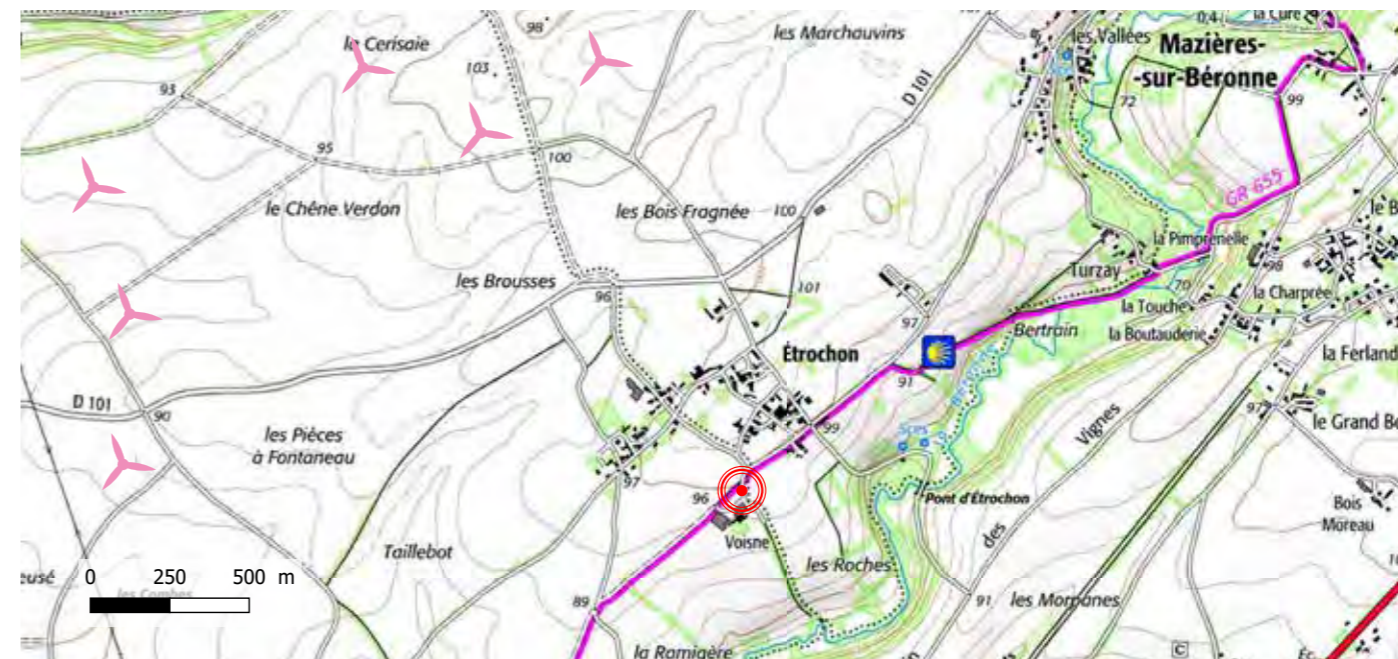


FIGURE 110 : LOCALISATION PRESSENTIE DU PANNEAU D'INFORMATION



PHOTO 185 : EMBLEMMENT PROPOSÉ POUR LE PANNEAU D'INFORMATION (ÉTAT EXISTANT)



FIGURE 111 : EXEMPLE DE PANNEAUX D'INFORMATION

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

En général, dans ces paysages à dominante agricole, des jardins plantés et des haies entourent les habitations et les villages, créant un masque visuel entre les maisons et les éoliennes.

Toutefois, l'analyse des photomontages et des impacts paysagers du projet témoigne d'une modification significative du paysage quotidien depuis les bourgs et hameaux proches (Périgné, Montigné et Saint-Romans-lès-Melle ou les hameaux de Vilaine, Mairé, les Oulmes...) par un renforcement de la prégnance éolienne.

Cela se traduit par un étalement du motif éolien sur l'horizon et la création de nouveaux points d'appel visuel, ou d'effets de miniaturisation localisés.

Si certaines personnes apprécient le caractère moderne, dynamique et écologique de ces dispositifs, d'autres au contraire y verront une atteinte à leur cadre de vie. C'est pourquoi, des plantations de haies (mesure M5 et M6) pourront être proposées aux riverains se trouvant dans les hameaux et villages les plus sensibles qui ont une vue ouverte sur le parc en projet et qui en feront la demande. Ces mesures sont détaillées ci-après.

Dans le cas présent, la plantation de haies semble pertinente aux abords des extensions urbaines ou bien aux abords des habitats isolés, en transition avec les parcelles agricoles qu'il s'agisse d'un nouveau linéaire ou du renforcement d'une haie existante.

Deux mesures d'accompagnement, et localement de réduction, de plantation de haies sont proposées aux riverains concernés. Ainsi, on peut considérer que l'impact lié à la modification du paysage quotidien a été évité et réduit au maximum et que l'impact résiduel est celui inhérent à la création d'un parc éolien.

■ MESURE 5 : PLANTATION DE HAIES AVEC DES ARBRES DE HAUT JET

Une mesure d'accompagnement de mise en place de plantations de haies hautes sera proposée à la mise en service de la Ferme éolienne de la Cerisaie en fonction des incidences réelles sur les habitations les plus proches et les plus impactées. Elle consiste en la mise en place de haies bocagères constituées d'un mélange d'arbustes, d'abrisseaux ainsi que ponctuellement d'arbres de haut jet. Au moment de la plantation, ces végétaux mesureront moins de 2 mètres de haut. À long terme, les arbres de haut jet pourront atteindre 20 mètres de hauteur. L'objectif de cette haie à terme, est de constituer un masque visuel dense et haut pour les habitations impactées visuellement par le parc.

Cette mesure permet de répondre aux incidences très fortes identifiées dans l'aire d'étude immédiate :

- Les différents habitats isolés et hameaux : La Moutonnerie, Les Oulmes et Voisne

- Les franges des bourgs et hameaux : Périgné, Vilaine et Étrochon

À cet effet, le porteur de projet constitue un fonds d'un montant de 30 000 euros et s'engage à proposer par le biais d'un prestataire extérieur, pour ces lieux de vie, des plantations de haies localisées en direction du parc éolien. Ce budget équivaut approximativement à 600 ml pour le prix d'environ 50 €/ml

Des visites sur site seront organisées afin de valider l'existence de telles incidences ; si elles sont confirmées, les secteurs de plantations seront déterminés avec un choix d'essences adaptées.

Les espèces proposées sont de type autochtone de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité) : Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Érable champêtre (*Acer campestre*), Charme commun (*Carpinus betulus*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Sorbier oiseleur (*Sorbus aucuparia*) ...

TOTAL : 30 000 € H.T

■ MESURE 6 : PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRE

Une seconde mesure d'accompagnement sera mise en place pour les villages, hameaux et habitats isolés ayant une sensibilité forte à modérée vis-à-vis du projet de la Cerisaie. Il s'agit de la plantation de haies champêtres le long des franges bâties. Cette mesure sera mise en place pour les habitants en faisant la demande spécifique.

Cette mesure permet de répondre aux incidences fortes à modérées identifiées dans l'aire d'étude immédiate :

- Les différents habitats isolés : La Brousse, La Croix Capitaine, Champagné et la Touche

- Les franges des bourgs et hameaux : Montigné, Saint-Romans-lès-Melle, Verrines-sous-Celle, Le luc, Négressauve et Les grands Châteliers.

A cet effet, le porteur de projet constitue un fonds d'un montant de 28 500 euros et s'engage à proposer par le biais d'un prestataire extérieur, pour ces lieux de vie, des plantations de haies localisées en direction du parc éolien. Ce budget équivaut approximativement à 950 ml pour le prix d'environ 30 €/ml

Des visites sur site seront organisées afin de valider l'existence de telles incidences ; si elles sont confirmées, les secteurs de plantations seront déterminés avec un choix d'essences adaptées.

Les espèces proposées sont de type autochtone de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité) : Cornouiller mâle (*Cornus mas*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Noisetier (*Corylus avellana*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*), Viorne obier (*Viburnum opulus*), Charme (*Carpinus betulus*)...

TOTAL : 28 500 € H.T

■ RÉFÉRENCE DE VÉGÉTAUX POUR UNE HAIE DE TYPE CHAMPÊTRE
ET ARBRES DE HAUT JET



Pommier sauvage



Poirier sauvage



Cerisier



Prunier



Chêne pédonculé



Érable champêtre



Charme commun



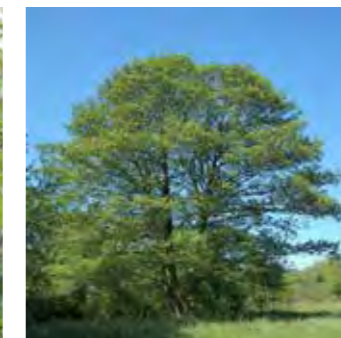
Frêne commun



Sorbier des oiseleurs



Nerprun purgatif



Aulne commun



Aubépine à deux style



Fusain d'Europe



Bourdaie



Groseillier à fleurs



Charme



Merisier



Églantier commun



Chèvrefeuille des bois



Genêt à balais



Troène commun



Prunellier



Cornouiller sanguin



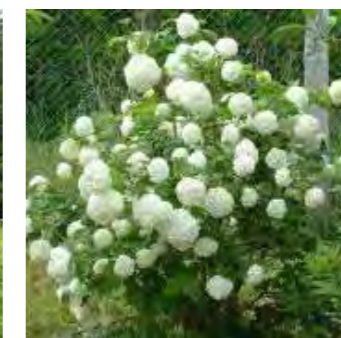
Néflier commun



Groseillier noir



Noisetier commun



Viorne obier



Cornouiller mâle

■ COVISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE OU AVEC UN SITE

L'analyse menée au sein de l'état initial a relevée des sensibilités pour 6 monuments historiques (sur 81 recensés toutes aires confondues). Par ailleurs, 5 Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ont été recensés au sein de l'aire éloignée avec une sensibilité qualifiée de forte pour le SPR Verrines-sous-Celles, faible pour le SPR de Celles-sur-Belle, très faible pour ceux de Chef-Boutonne et de Melle et nulle pour le SPR de Niort. Par ailleurs, sur les deux sites UNESCO présents sur le territoire d'étude, aucun de présente de sensibilité vis-à-vis du projet éolien.

Les photomontages réalisés confirment que l'impact du parc éolien sur les édifices et sites protégés restera globalement très faible. Sur les 12 photomontages illustrant les sensibilités patrimoniales de l'ensemble du territoire d'étude, 5 présentent un impact très faible, 1 présente un impact faible, 1 modéré et 1 fort (SPR de Verrines-sous-Celles)

Ces éléments montrent ainsi que les mesures prises en amont (**mesures M1 et M2**) ont déjà permis de réduire significativement l'impact du projet de la Ferme éolienne de la Cerisaie.

Ainsi, on peut considérer que l'impact lié à la visibilité ou à la covisibilité avec un monument historique ou avec un site protégé a été évité et réduit au maximum. L'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien.